Quand la FNSEA et le réseau s'en occupent, les résultats sont là

Version Printemps Eté 2016

Illustrations !

Assurer l'obtention des aides PAC

- **Déclaration PAC** : report de la date de dépôt des dossiers PAC 2016 d'un mois
- **ATR** : face aux défauts de l'administration, mise en place d'une procédure d'« apport de trésorerie remboursable » permettant aux agriculteurs de bénéficier d'une partie des aides de la PAC, y compris les aides du 2ème pilier.
- **Extension de l'ATR aux agriculteurs en procédure collective :** suite aux demandes répétées de la FNSEA, les agriculteurs en procédure de sauvegarde ou de redressement vont aussi pouvoir bénéficier de l'ATR.
- **SNA** : tri des SNA inférieures à 0,49 ares pour faciliter le traitement par les exploitants et rétroactivité des SNA de la campagne 2016 pour la campagne 2015.
- **Contrôle conditionnalité** : dans la démarche de simplification des contrôles, mise en place d'un système d'avertissement en cas d'anomalie mineure mais aussi élaboration d'une charte des contrôles.
- **Echange de parcelles et transferts de droits entre fermiers** : possibilité de transfert de DPB en cas d'échange de parcelles.

Réduire les charges

- **Compte Pénibilité** : toujours opposée au dispositif, la FNSEA a obtenu de nombreuses avancées parmi lesquelles : le report de la déclaration de 6 facteurs de pénibilité sur 10 au 1er juillet 2016, la suppression de la fiche individuelle de pénibilité, ou encore la possibilité de rectifier sans pénalité la déclaration jusqu'au 30 septembre 2016.
- **La complémentaire santé :** exclusion du régime collectif des salariés ayant un contrat d'une durée égale ou inférieure à 3 mois et mise en place du versement santé pour ces salariés dans des conditions simples et sécurisées pour l'employeur.
- **GNR** : le remboursement forfaitaire dont bénéficient les agriculteurs est pérennisé jusqu'en 2016 et n'a donc plus à être sollicité chaque année en loi de finances.
- **Apprentissage, travaux dangereux** : simplification de dérogation aux travaux dangereux et en hauteur pour les jeunes de moins de 18 ans en formation professionnelle.

FNSEA - 11 rue de la Baume 75008 PARIS - 01.53.83.47.47

- **Coût du travail** : pérennisation du dispositif occasionnel. Mise en place du CICE, aide fiscale accordée lors du paiement de l'impôt mais assise sur les rémunérations des salariés. L'exonération de cotisation d'allocation familiale doit être poursuivie.
- **Suppression de l'assiette minimum maladie :** jusqu'en 2015, tous les agriculteurs dont le revenu annuel était inférieur à 4 184 € étaient redevables d'une cotisation minimale d'assurance maladie de 833 €. Cette base de cotisation, diminuée en 2015, a été supprimée en 2016 pour un coût global de 60 M€. Un exploitant qui ne dégage pas de revenu ne paye donc plus de cotisation maladie/maternité.

Plus de bon sens en matière d'environnement et de bien-être animal

- **Mise en place du Comité de rénovation des normes en agriculture** le 23 mars 2016 avec pour le double objectif d'anticiper les nouvelles normes pour agir sur leur applicabilité et le respect de l'équivalence des charges avec les autres producteurs européens et de simplifier et mettre en cohérence les réglementations existantes
- **Cours d'eau** : sécurisation des pratiques des agriculteurs par l'obtention d'une définition des cours d'eau, fondée sur trois critères cumulatifs, alimentation par une source et existence d'un lit naturel à l'origine et débit suffisant une majeure partie de l'année, et la réalisation en cours de cartographies départementales.
- **Directive nitrates** : abandon des interdictions d'épandage sur les sols en forte pente, maintien du stockage au champ et remise en cause de zones vulnérables 2012, permettant aux éleveurs concernés de disposer de délais supplémentaires pour les mises aux normes.
- **Traitements phytosanitaires :** abandon du projet d'interdiction de traiter à 200 m de tout lieu habité. Protection des lieux publics accueillant des personnes vulnérables possible par des systèmes anti-dérives, des haies ou des horaires, sans application de distances.
- **Produits phytosanitaires autorisés** : autorisation débloquée pour une centaine de produits au motif que le retrait de substances actives est du niveau européen, relance du dispositif de dérogations 120 jours pour les usages orphelins et les cultures mineures.
- **Ecophyto :** évolution des indicateurs de suivi, en intégrant la dynamique de la recherche, du conseil et les efforts des agriculteurs, reconnaissance pour les certificats d'économie de produits phytosanitaires des actions visant la réduction d'impact et priorisation des financements complémentaires vers les exploitations agricoles.

- **SDAGE** : là où une mobilisation conjointe des Chambres d'agriculture et du Syndicalisme majoritaire a été organisée, des réécritures dans les dernières lignes droites permettent de préserver l'élevage et l'irrigation (cas notamment en Loire-Bretagne et en Adour-Garonne).
- **Irrigation** : levée du moratoire sur le financement par les Agences de l'eau des projets de retenues de substitution qui doit permettre la réalisation de nouveaux projets de stockage de l'eau.
- **Allègement et simplification des études d'impact** : diminution des délais d'instruction des dossiers ICPE par l'administration entre 2006 et 2014. Relèvement des seuils pour les élevages ICPE (vaches laitières, porcs, volailles, bovins-viande). Suppression du contrôle périodique.
- **Prédateurs** : augmentation du plafond des prélèvements à 36 loups ; 31 loups abattus au 15 décembre.
- **Plan national d'action bien-être animal :** reconnaissance du professionnalisme des éleveurs par les pouvoirs publics et valorisation des actions engagées dans les filières.

Face aux crises, apporter des solutions de court terme

- **Plan de Soutien Elevage** : plusieurs séries de mesures ont été annoncées le 22 juillet, le 03 septembre 2015 et le 26 janvier 2016. Au total, ce sont 150 millions d'euros pour le FAC, une enveloppe ouverte pour l'année blanche (financée autant que de besoin), 100 millions d'euros de cotisations MSA pris en charge qui ont permis de soulager les trésoreries. L'option exceptionnelle MSA n-1 et la suppression de l'assiette minimum maladie ont également permis de réduire les charges pour les exploitations en difficultés
- **FCO** : commande publique de 20 Millions de doses de vaccin pour 2016, prises en charge par l'Etat. Prise en charge par l'Etat des tests PCR pour les veaux de mois de 70 jours. Concernant l'indemnisation des éleveurs impactés d'ici juin 2016, une enveloppe provisionnée par le programme FMSE et par l'Etat de plus de 30 millions d'euros est prévue. Ouverture de marchés extérieurs suite aux négociations bilatérales.
- **Influenza aviaire** : adaptation des mesures de biosécurité à tous les types d'élevage (mode de production, mode de commercialisation) et indemnisation permettant de compenser les préjudices des éleveurs impactés (130 M€) ;
- **Gestion de la production laitière :** autorisation de la Commission d'utiliser les mesures d'urgence de l'article 222. Doublement des plafonds de stockage public de Beurre et de poudre de lait en mars, et une nouvelle augmentation est prévue pour juin.
- **Aides d'états :** possibilité de mettre en place des aides d'état (hors quota de minimis) jusqu'à 15000€ par an et par exploitation, liée à une réduction ou au maintien des niveaux de productions.

Agir sur les prix

- **Relation commerciale - GMS**

  - ✓ **Augmentation des sanctions contre la GMS** : renforcement des sanctions grâce à la création du pouvoir d'injonction de la DGCCRF et la création de l'amende administrative permettant une plus grande efficacité de son action.
  - ✓ **Encadrement des promotions** : arrêté ministériel obtenu pour la viande porcine pour mettre fin aux braderies pratiquées en GMS
  - ✓ **Recours collectifs des OP contre les entreprises en cas de non-respect des contrats** : une OP peut désormais agir en justice au nom et pour le compte de ses adhérents pour faire appliquer les contrats

- **Mise en avant des produits français**

  - ✓ **RHF** : mobilisation de l'Etat et des collectivités pour favoriser l'approvisionnement local en restauration collective grâce aux actions du réseau dans les cantines et auprès des acteurs publics. Edition d'un guide juridique par le ministère visant à préciser les règles permettant d'orienter l'approvisionnement de la restauration collective publique.
  - ✓ **Généralisation des logos « Origine France »** : déploiement important dans les GMS des démarches interprofessionnelles Viandes de France, fruits et légumes, pommes de terre et fleurs de France, qui permettent de pallier le déficit de règlementation au niveau européen.

- **Etiquetage de l'origine**

  - ✓ Nette avancée depuis le 1er avril 2015 avec l'étiquetage obligatoire en UE du pays de provenance **des viandes non transformées** de porc, volaille, ovin, caprin**.**
  - ✓ **Sur les produits transformés à base de viande et lait,** la pression conjointe des producteurs et des consommateurs a permis au ministère d'obtenir un accord de principe de la Commission européenne à la mise en œuvre d'une expérimentation. La décision formelle et les modalités d'application sont attendues pour cet été.

- **Viticulture**

  - ✓ **Clarification de la loi Evin** : distinction entre information et publicité sur le vin ;
  - ✓ **Tour de France** : valorisation du patrimoine viticole français grâce à des pavillons des vins au niveau des villages de départ et d'arrivée

Mieux faire face aux aléas et investir

- **Déduction pour aléas** : assouplissement de la mesure, notamment autour des conditions d'utilisations et la multiplication des plafonds annuels
- **Dispositifs assurance** : assurance socle permettant de faire face au coup dur et subventionné au taux maximal de 65 %, d'un niveau complémentaire (subventionné au taux maximal de 45 %) et d'un 3e niveau de garanties complémentaires non subventionnable.
- **Amortissement accéléré pour les investissements dans les bâtiments d'élevage.**
- **FMSE** : le fonds couvre mois après mois un nombre croissant de secteurs de production. S'articulant entre une section commune et des sections spécialisées, le FMSE a aujourd'hui une capacité d'indemnisation potentielle de 42 M€ chaque année. Plus de 1 000 agriculteurs ont été indemnisés en 2015. En début d'année 2016, c'est la prise en charge des pertes des éleveurs touchés par le FCO qui mobilise particulièrement le FMSE et sa section Ruminants.
- **Mise en place de l'observatoire européen de la viande** : Les secteurs de la viande bovine et porcine vont bénéficier ainsi « d'informations fiables et d'analyses de marché crédibles »
- **Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations (PCAE)** : augmentation des capacités d'engagements du ministère de l'agriculture de 30 M€ en 2016. Le montant annuel investi s'élèvera à 350 M€ jusqu'en 2017 (crédits publics : Etat, régions et FEADER).
- **Le programme d'investissements d'avenir (PIA)** : rallonge budgétaire de 30 M€ pour l'appel à projet sur la relance de l'abattage-découpe pour atteindre 50 M€. Le volet sur la modernisation des serres est aussi abondé de 7,3 M€ pour la campagne d'appel à projets 2016.
- **Méthanisation :** revalorisation du tarif d'achat pour les installations de cogénération existantes, exonération de fiscalité locale étendues aux pionniers, obtention de deux nouveaux objectifs biogaz dans la programmation des énergies renouvelables : celui du biogaz injecté qui doit atteindre 8 TWh en 2023 et celui du bioGNV (biogaz naturel véhicule) qui devra atteindre 2 TWh en 2023.
- **Photovoltaïque :** revalorisation du tarif à 10 % sur les petites puissances (inférieures à 100 kW) bénéficiant surtout aux installations agricoles, doublement des tranches des appels d'offres pour les installations entre 100 et 250 kW et obtention de volumes réservés au secteur agricole.
- **Biocarburants :** obtention d'objectifs pour les biocarburants avancés dans la programmation des énergies renouvelables : 3.4% pour la filière essence et 2.3% pour la filière gazole à 2023.
- **Climat :** des objectifs de réduction de gaz à effet de serre qui devront prendre en compte ceux de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité des modes de

production agricoles (accord de Paris, COP21).

- **Elevage IED (porcs et volailles) :** 10 millions d'euros en 2016 pour devancer l'obligation européenne sur le BREF (meilleures techniques disponibles).

Une fiscalité plus juste et une baisse historique des cotisations sociales

- **Forfait** : le régime du forfait agricole est désormais remplacé par un régime de « micro-bénéfices agricoles » ou « micro-BA »
- **Transparence pour les GAEC** : la Transparence intégrale des GAEC est étendue jusqu'à quatre associés au crédit d'impôt congés et pour le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique.
- **Réduction de 3,1 points des cotisations familiales en 2015** pour tous les revenus inférieurs ou égaux à 42 478 € **et réduction de 7 points des cotisations maladie en 2016 :** au total, les cotisations des exploitants ont donc baissé de 10 points en 2 ans. C'est une baisse de 25 % du taux des cotisations qui passe de 44, 31 % du revenu en 2014 à 34, 61 % en 2016.
- **Suppression de l'assiette minimum maladie**
- **Possibilité de calcul des cotisations sur l'année N-1 en 2015 (40 M€) et 2016**
- **Prise en charge des cotisations MSA :** en 2015 et 2016, la MSA consacrera un total de 100 M€ aux prises en charge des cotisations des exploitants en difficulté (contre 30 M€ par an habituellement). La totalité de l'enveloppe 2015 est allée à l'élevage. Sur l'enveloppe de 50 M€ annoncée en janvier 2016, 40 M€ sont consacrés à l'élevage, 5 M€ aux producteurs de légumes et 5M€ aux éleveurs frappés par la grippe aviaire.
- **Report des cotisations MSA dues en 2016 :** Sont visés les chefs d'exploitation dont les revenus professionnels pour 2015 (ou des revenus 2014 pour les exploitants relevant du forfait) sont inférieurs à 4 248 €. Le report de cotisations sociales d'un an sera reconductible dans la limite de 3 ans, sans pénalité ni majoration de retard.